

Répartition des tâches : du troc au toc

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 623

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Du troc au toc

Couleur annoncée: pour nous, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est une tentative politique primordiale.

Tentative exaltante même dans son principe: le pouvoir, dont la dynamique est centralisatrice, est-il capable, par un effort de volonté, de se dépouiller de quelques-uns de ses privilèges d'autorité? Y a-t-il de la sorte abandons désintéressés? D'autres nuits du 4 août?

Le «message» fédéral qui expose ce sujet est daté du 1^{er} décembre.

Partout on entend répéter que les centres de décision doivent être proches de ceux qui sont touchés par les décisions prises. Est-ce là une occasion de passer de la théorie verbale à l'exercice pratique? Les pouvoirs politiques peuvent-ils être, à froid, répartis à nouveau et non pas conquis, arrachés ou défendus, comme l'histoire nous l'enseigne? Y aurait-il à ces règles une fédérale exception? Un autre jeu: on brasse, on coupe, on donne. Donc, une nouvelle donne.

L'exercice est en conséquence insolite, exceptionnellement difficile. Mais il est engagé. Message y relatif: «Feuille fédérale» du 1^{er} décembre, comme déjà dit.

Dans le cadre de la discussion générale, nous formulons deux conditions de réussite.

La première est financière. Dès le départ, la Confédération a lié cette répartition des tâches à une politique dite d'«économies». C'est pour elle un moyen d'assainir son budget. Or ce délestage a ses limites. Fair-play, les cantons ont accepté de mettre 200 à 300 millions comme mise de départ, leurs quote-parts cantonales ont de la sorte été provisoirement supprimées. Il faut s'en tenir à cet ordre de grandeur. Au-delà, les cantons seront placés

devant des difficultés qui ne leur permettront pas de reprendre pleinement les tâches qui leur seront entièrement confiées. Ce serait une politique des caisses vides démultipliée. Inacceptable pour la gauche, inacceptable aussi pour tous ceux qui «y» croient.

La deuxième, c'est que la répartition ne soit pas seulement un échange, un troc: ma contribution cantonale AVS contre ta contribution caisse-maladie. Bien sûr, la nouvelle répartition explique ce donnant-donnant. Mais il faudrait que l'opération dépasse cette mise en colonnes: colonne de gauche, cantons; colonne de droite, Confédération. Est nécessaire, une volonté politique. Pas une volonté d'économies, qui dénature le projet, pas une volonté de mise en ordre qui «étrique», mais une volonté créatrice.

Or, le «message» tombe de la coupole fédérale. Certes, des recherches cantonales l'ont précédé, par exemple l'étude des directeurs des Finances; certes, les cantons ont suivi les travaux à travers un groupe de contact; certes, les experts financiers ont testé les répercussions des mesures sur un certain nombre de cantons témoins; mais rien n'a traduit, à la fin 1981, la volonté des cantons de se saisir de l'intégralité des nouvelles compétences, rien n'a exprimé leur intention de mener à bien leurs tâches nouvelles. Bref, rien n'a traduit un quelconque enthousiasme, voire (il est permis de rêver) une émulation intercantonale.

Au contraire, dans les rangs cantonaux, vont surgir des oppositions: peur des restrictions financières, solidarité verticale des administrations cantonales et fédérales.

Dans ces conditions, l'opération risque de n'aboutir qu'à un règlement de comptes, donc à une opération comptable.

La réussite implique que les cantons disent qu'ils sont preneurs, qu'ils disent pourquoi et dans quel esprit.

Pour l'instant, ils sont muets.

A. G.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 623 28 janvier 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Ernest Bollinger
J. Cornuz
Martial Leiter

Domaine public

623